Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Arrêté du 5 avril 2023 nommant les élèves attachés d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique

NOR: SPRH2309631A

Par arrêté du ministre de la santé et de la prévention en date du 5 avril 2023, les personnes ci-après désignées ayant la qualité de fonctionnaire sont nommées élèves attachés d'administration hospitalière et détachées à l'Ecole des hautes études en santé publique pour la durée du cycle de formation, à compter du 1er janvier 2023.

A compter de cette même date, elles sont rémunérées sur la base de l'article 5 du décret nº 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Sabrina BEN M'BAREK	4º échelon	rang du 17/01/2022	IB: 525
Mme	Aude DOGUEREAU	4° échelon	rang du 11/07/2022	IB : 525
M.	François ESCANDE	5° échelon	rang du 01/01/2023	IB: 567
Mme	Christelle FARNAULT	2º échelon	rang du 01/01/2023	IB: 469
M.	Benjamin HULEUX	2º échelon	rang du 19/10/2022	IB: 469
Mme	Patricia IDFRESNE	5° échelon	rang du 19/08/2022	IB: 567
Mme	Shalisa ISMAÏL	5° échelon	rang du 27/06/2021	IB: 567
		6° échelon	rang du 27/12/2023	IB: 611
M.	Thomas JOULON	6º échelon	rang du 01/01/2023	IB: 611
Mme	Laura JOURDAN	5º échelon	rang du 15/03/2023	IB: 567
Mme	Angélique LABAT	3º échelon	rang du 01/01/2023	IB: 499
Mme	Sandrine MAUVEROUT (COLAS)	8° échelon	rang du 04/05/2022	IB: 693
Mme	Aurélie MIRLORET	2° échelon	rang du 01/01/2023	IB: 469
Mme	Christelle PASSELAIGUE	3º échelon	rang au 01/01/2023	IB: 499

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

A compter du 1er janvier 2023, la personne ci-après désignée ayant la qualité d'agent public est nommée élève attachée d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérée à compter de cette même date sur la base de l'article 6 du décret nº 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Catherine BORSOTTO	1 ^{er} échelon	rang du 01/01/2023	IB : 444

La personne ci-dessus désignée percevra, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les personnes ci-après désignées ayant la qualité d'agent public sont nommées élèves attachés d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérées à compter

de cette même date sur la base de l'article 7 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	Valentine BELLIN-ROBERT	1 ^{er} échelon	rang du 01/01/2023	IB: 444
Mme	Saphia CITTEE	1er échelon	rang du 01/01/2023	IB: 444
М.		1er échelon	rang du 01/03/2022	IB : 444
	Fabrice DUVAL	2° échelon	rang du 01/09/2023 IB : 40	IB: 469
Mme	Barbara MAITRE	1er échelon	rang du 01/01/2023	IB : 444
Mme	Camille VIBOUD	1 ^{er} échelon	rang du 01/11/2022	IB : 444

Les personnes ci-dessus désignées percevront, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

A compter du 1er janvier 2023, la personne ci-après désignée ayant la qualité d'agent public est nommée élève attaché d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérée à compter de cette même date sur la base de l'article 8 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
M.	Paul-Emmanuel CARO	1 ^{er} échelon	rang du 15/10/2022	IB : 444

La personne ci-dessus désignée percevra, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

A compter du 1^{er} janvier 2023, la personne ci-après désignée ayant la qualité d'agent public est nommée élève attachée d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérée à compter de cette même date sur la base de l'article 10 du décret n° 2007-961 du 15 mai 2007 fixant les dispositions statutaires communes applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique hospitalière dans les conditions ci-après indiquées.

Civilité	Prénom - Nom	Echelon	Rang dans l'échelon	Indice brut
Mme	5	1er échelon	rang du 01/01/2021	IB : 444
	Blanche LE ROCH	2° échelon	rang du 01/07/2022	IB: 469

La personne ci-dessus désignée percevra, le cas échéant, une indemnité différentielle mensuelle. Celle-ci sera réduite à chaque avancement d'échelon et de grade.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les personnes ci-après désignées sont nommées élèves attachés d'administration hospitalière à l'Ecole des hautes études en santé publique et rémunérées à compter de cette même date sur la base de l'indice brut 444.

Civilité	Prénom	Nom
Mme	Camille	AUSSANT
Mme	Divine	BILONGO
Mme	Ophélie	DUFRANNE
Mme	Camille	NUNES
M.	Simon	PATRY
Mme	Elodie	TISSIE